



Maisons-Alfort, le 2 avril 2021

**Mesdames, messieurs, les
président(e)s de comités régionaux**

Réf : 02-04-21-GS-003

Dossier suivi par : Pascal CRENN – 01 41 79 59 13 – p.crenn@fflutte.org

Gérard Santoro - 06 79 50 30 14 - santoro.gerard@orange.fr ou g.santoro@fflutte.org

Objet : Commissions sportives nationales Grappling et Sambo – CA – Mardi 22 avril 2021 –

Les retours de candidature sont à adresser par courriel ou courrier à l'attention du Secrétariat Général.

Appel à candidature : commissions sportives nationales Grappling et Sambo

Madame, Monsieur le(a) président(e),

Conformément aux articles L131-9 et suivants du code du sport et à nos statuts et textes réglementaires en vigueur, les instances fédérales procèdent à la création de deux commissions sportives nationales, la première regardera le Grappling et la seconde concernera le Sambo pour la mandature 2020-2024.

- **Commission Sportive Nationale Grappling**
- **Commission Sportive Nationale Sambo**

Contrairement à notre règlement sur les commissions statutaires, nous ne sommes pas limités en nombre de personnes pouvant siéger au sein de ces commissions sportives.

Un nombre de 12 personnes à minima a été déterminé dont 10 membres sur appel à candidature et 2 membres désignés au sein du conseil d'administration (Grappling : l' élu Grappling au CA et un membre siégeant au collège des présidents, Sambo : l' élu Sambo au CA et un membre siégeant au collège des présidents) comme nos textes le prévoient et l' autorisent. Le collectif pourrait à première vue apparaître élevé mais il est nécessaire d' avoir des responsables de secteur pour faire vivre ces commissions sportives qui seront en charge de plusieurs volets sous la responsabilité de la FFLDA comme l' organisation sportive, l' arbitrage, la formation fédérale, les stages et regroupements, le développement, la communication, le haut niveau et les sélections des équipes de France en lien avec la direction technique nationale qui se met en place actuellement.

Les membres des commissions sportives doivent faire acte de candidature **soit par lettre simple adressée au siège de la Fédération Française de Lutte, soit par courriel au Secrétaire Général et copie au responsable administratif pour la gestion de celles-ci.**

Cet envoi devra se faire pour une réception le **lundi 19 avril 2021** au plus tard (**date d'envoi du courriel ou de réception du courrier au siège fédéral**).

Les candidats doivent fournir un curriculum vitae succinct (cf. modèle en annexe), une fiche d'informations (cf. modèle en annexe) et une lettre de motivation personnelle mais ce n'est pas une obligation.

Vous voudrez bien effectuer la diffusion de cet appel à candidature à l'ensemble des structures concernées, afin d'assurer une parfaite information de tous nos licenciés.

Vous remerciant de votre collaboration,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le(a) président(e), l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Secrétaire général
Gérard Santoro



PJ : 3 documents (3 pages)

2 membres du Conseil d'Administration (idem CSN Grappling et Sambo)						
3 membres en charge de l'administratif : président ou responsable de commission-trésorier-secrétaire général						
1 membre Responsable pôle Développement	1 membre Responsable pôle organisation de compétitions	1 membre Responsable pôle Arbitrage	1 membre Responsable pôle Formation Fédérale	1 membre Responsable pôle grades	1 membre Responsable pôle Haut Niveau	1 membre Responsable pôle Communication - Partenariat
Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre	Bénévoles et personnes ressources- libre